

Arrêté. n° 2001 0034/AGRI/SG/DEP du 18 décembre 2001.

(JON°52 2001)

Il est créé au sein du Ministère de l'Agriculture, une cellule de gestion du projet de développement rural décentralisé et participatif dans les provinces du Bazèga et du Kadiogo (PDRDP-B/K).

La cellule de gestion du PDRDP-B/K est basée à Kombissiri, province du Bazèga.

La cellule de gestion est composée comme suit :

un coordonnateur du projet ;

une équipe pluridisciplinaire composée de douze (12) cadres nationaux ;

du personnel de soutien ;

Deux (2) membres désignés de l'équipe pluridisciplinaire seront nommés chefs d'antenne des deux (2) provinces couvertes par le projet.

La cellule de gestion est chargée de :

l'exécution des différentes composantes du projet en partenariat avec des structures et services existants. A cette fin, des protocoles d'accord seront signés entre la cellule de gestion et ces différents services, définissant les responsabilités de chacune des parties ;

la gestion financière et comptable du projet ;

le suivi et l'évaluation des opérations sur le terrain ;

préparer et faire approuver par le comité national de pilotage, les programmes d'activités et budgets prévisionnels y afférents ;

préparer les rapports de suivi/évaluation avec la participation des services partenaires et les soumettre à l'approbation du comité national de pilotage puis au FAD ;

assurer l'acquisition des biens et services ;

assurer le déblocage des fonds par le traitement des demandes de décaissement ;

La cellule de gestion du projet de développement rural décentralisé et participatif est rattaché au secrétariat général du Ministère de l'agriculture et jouit de l'autonomie administrative et financière.